



Mouvement des Jeunes pour  
le Développement Rural

## Mouvement des Jeunes pour le Développement Rural

Adidogomé, BP: 2664 Lomé-Togo

Tél.: (228) 2230 0187 Cel.: 9124 5200

Email: [info@mjdrto.go.net](mailto:info@mjdrto.go.net) / [ongmjdr@gmail.com](mailto:ongmjdr@gmail.com)

Web: [www.mjdrto.go.net](http://www.mjdrto.go.net)

Association à but non lucratif régie par la loi n°40-484 du 1<sup>er</sup> juillet 1901, sous le N° d'enregistrement MAT 0421 du 02 février 2007

## CONTRAT DE PARTICIPATION AU CAMP CHANTIER

### INFORMATIONS GENERALES COMMUNES A TOUS LES CHANTIERS MJDR

Entre les soussignés :

**Mouvement des Jeunes pour le Développement Rural** désigné ci-après par le terme **Organisateur**,

Et Mme, Mr, Mlle .....  
né(e) le.....de Nationalité .....Sexe....., désigné  
ci-après par le terme **Participant**,

Il a été conclu et arrêté ce qui suit :

### 1. Camp chantier :

Ce camp chantier commencera du ..... au ..... à .....  
..... au ..... à .....

### 2. Frais de participation

Les participants devront accepter verser les frais de participation au camp chantier équivalent au type de chantier choisi. (Les jours supplémentaires seront à la charge des participants).

### 3. Délai de paiement

Pour faciliter la tâche aux organisateurs, et pour la simplicité de la suivie des documents administratifs, les organisateurs ont prévus que les frais d'inscription s'élevant à 50 euros parviennent au siège de ladite organisation dès votre inscription.

### 4. Devoirs et responsabilités

Les participants seront suivis durant les jours que se déroulera le camp chantier. Les participants sont appelés à respectés le règlement qui leur sera soumis.

### 5. L'hébergement

Les participants accepteront d'être logés en famille. Dans le cas échéant celui qui désire vivre en appartement individuel doit verser un montant qui sera déterminé par le bureau exécutif pour le loyer compte tenu du lieu où se déroulera le chantier et sera communiqué à ce dernier afin de sécuriser sa sélection pour le camp chantier.

*NB: (Le contrat ne sera valide qu'après réception des frais de participation et des documents nécessaires)*

**6.** Les participants accepteront de payer eux-mêmes leurs billets d'avion afin de se rendre sur le camp chantier.

**7.** Les participants doivent au préalable faire des tests médicaux et la vaccination contre toutes les formes de la fièvre, de malaria.... (Voire la feuille de route).

**8.** Le transport entre l'aéroport et la résidence sera à la charge de l'Association. Tous les participants recevront deux (2) repas par jour mis à part le thé matinal.

**9.** Les frais de participation correspondants au programme choisi sont répartis comme suit :

- \* 50% pour l'hébergement et la restauration,
- \* 35% pour le programme à réaliser,
- \* 15% pour les frais de structure de l'association.

**10.** Tout document requis par l'ambassade du pays des volontaires et les fiches médicales seront fournies. Les participants devront être en possession d'un passeport en cours de validité.

(La signature doit être précédée de la mention « **lu et approuvé** »)

---

**Signature du participant**

---

**Date**

---

**Signature du Président**

---

**Date**

*NB*: (Le contrat ne sera valide qu'après réception des frais de participation et des documents nécessaires)